

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE2^e SESSIONQUÉBEC, LE 1^{er} JUIN 2022**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 1^{er} juin 2022*

Aujourd'hui, à treize heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 28 Loi visant à mettre fin à l'état d'urgence sanitaire tout en prévoyant le maintien de mesures transitoires nécessaires pour protéger la santé de la population (*titre modifié*)
- n^o 11 Loi visant à augmenter l'offre de services de première ligne et à améliorer la gestion de cette offre (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.